

D.2019.07.03.7.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

7 - PROJETS TERRITORIALISES

7.9 - Téléphérique Urbain Sud – Autorisation de signer le marché n°2019 013889 M - Assurance Construction - Lot 3 Dommage Ouvrage avec Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) à conclure avec MMA ALQUIER DESROUSSEAUX.

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M.Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M.Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Le projet de Téléphérique Urbain Sud consiste à relier, en transport par câble, l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier, à savoir trois stations sur un linéaire de 2,9 km.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) de cette opération.

Le présent marché porte sur le Lot 3 assurance construction : Dommage Ouvrage avec CCRD.

La durée globale du marché est de 10 ans à compter de la Déclaration d'Ouverture de Chantier.

La procédure utilisée pour la mise en concurrence est la procédure négociée en application de l'article 74 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 18 décembre 2018 aux publications du BOAMP, du JOUE et de l'ARGUS DE L'ASSURANCE, et publié sur le site Tisseo.fr.

5 entreprises ou groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes ont été ouvertes le 15 février 2019.

Les sociétés suivantes ont présenté une candidature :

1. GROUPAMA
2. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX
3. GSAM SMA COURTAGE
4. AXA / CABINET DE BARDIES
5. SMABTP

Par décision du Président du SMTC du **16 avril 2019**, ont été agréées 4 candidatures.

1. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX
2. GSAM SMA COURTAGE
3. AXA / CABINET DE BARDIES
4. SMABTP

Sur les 4 candidats, 1 entreprise a remis une offre dans les délais prescrits.

1. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **25 juin 2019**, attribué le marché **n°2019 013889 M à MMA ALQUIER DESROUSSEAUX**, pour un montant de **361 158,42 Euros TTC**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du **marché** avec **MMA ALQUIER DESROUSSEAUX**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

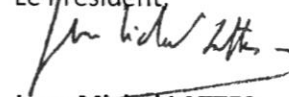
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec MMA ALQUIER DESROUSSEAUX le marché n°2019 013889 M concernant le lot 3 Dommage Ouvrage avec CCRD pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 361 158,42 Euros TTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

D.2019.07.03.7.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

7 - PROJETS TERRITORIALISES
7.8 - Téléphérique Urbain Sud – Autorisation de signer le marché n°2019 013888 M - Assurance Construction Lot 2 Tous Risques Chantier à conclure avec le groupement SATEC/MSIG.

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Le projet de Téléphérique Urbain Sud consiste à relier, en transport par câble, l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier, à savoir trois stations sur un linéaire de 2,9 km.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Le présent marché porte sur le Lot 2 assurance construction : Tous Risques Chantier.

La durée globale du marché est estimée pour une durée totale de 42 mois dont 24 mois de maintenance.

La procédure utilisée pour la mise en concurrence est la procédure négociée en application de l'article 74 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 18 décembre 2018 aux publications du BOAMP, du JOUE et de l'ARGUS DE L'ASSURANCE, et publié sur le site Tisseo.fr.

8 entreprises ou groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les enveloppes ont été ouvertes le 15 février 2019.

Les sociétés suivantes ont présenté une candidature :

1. GROUPAMA
2. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX
3. GSAM SMA COURTAGE
4. GRAS SAVOYE HDI SWISS RE
5. ASQUA BTP AXA CS
6. SATEC MSIG
7. K RE HELVETIA
8. MARSH RSA CHUBB

Par décision du Président de Tisséo Collectivités (SMTTC) du 16 avril 2019, ont été agréées 7 candidatures :

1. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX
2. GSAM SMA COURTAGE
3. GRAS SAVOYE HDI SWISS RE
4. ASQUA BTP AXA CS
5. SATEC MSIG
6. K RE HELVETIA
7. MARSH RSA CHUBB

Sur les 7 candidats, 5 entreprises ont remis une offre dans les délais prescrits.

1. MMA ALQUIER DESROUSSEAUX
2. GRAS SAVOYE HDI SWISS RE
3. ASQUA BTP AXA CS
4. SATEC MSIG
5. MARSH RSA CHUBB

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **25 juin 2019**, attribué le marché au **groupement SATEC/MSIG**, pour un montant de **144 787,55 Euros TTC**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du **marché n°2019 013888 M** avec le **groupement SATEC/MSIG**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

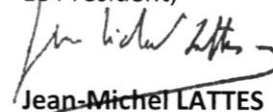
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement SATEC/MSIG le marché n°2019 013888 M concernant le lot 2 Tous Risques Chantier pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 144 787,55 Euros TTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES